

Compte-rendu du conseil municipal du Jeudi 27 juin 2019

Présents :

Thierry Dupuis maire, Alain Sicard 1^{er} adjoint, Georges Buiret, 2^{ème} adjoint, Nicole Millet 4^{ème} adjoint, Annie Chocque, Christian Bouillet, Myriam Crouzier, Nathalie Viousasse, Caroline Perdrix, Nathalie Revel-Subtil.

Excusés :

Myriam Fanget (pouvoir à Thierry Dupuis), Jocelyne Janovicz-Rynois, Virginie Baclet, Emmanuel Brion, Grégory Maye, Célia Sentenac, Georges Curt, Annie Huchard, Pascale Larran.

Intercommunalité et syndicats

Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

- La loi NOTRe indique que les communautés de communes doivent prendre la compétence eau et assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020. Les communes membres peuvent toutefois délibérer pour s'opposer à ce transfert.

Au regard de ces éléments le conseil décide d'opter pour la possibilité de s'opposer à ce transfert afin de prendre le temps d'étudier ses conséquences sachant qu'il aura lieu au plus tard en 2026.

- Le code général des collectivités territoriales offre la possibilité de convenir d'un accord local sur la répartition des sièges des délégués communautaires de la communauté de communes.

Le conseil approuve la proposition d'un accord local pour désigner un suppléant dans chacune des petites communes membres : Boyeux Saint Jérôme, Labalme, Challes la Montagne, Saint Alban, Mérignat, Serrières sur Ain.

SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents)

Gestion des Brotteaux

La rivière d'Ain et ses Brotteaux constituent un site naturel prioritaire reconnu au niveau européen en tant que site Natura 2000. Habitats naturels avec des espèces rares ou menacées en sont la richesse. La fréquentation anarchique des berges par certains usagers, les dégradations ont conduit les acteurs de la rivière (élus locaux, usagers, services de l'Etat) à définir des moyens pour répondre à ces problèmes dont la mise en place d'une brigade équestre de la Garde Républicaine pour la période de juin à fin septembre. Le conseil municipal se montre favorable à cette mesure.

Travaux

- Différents travaux de réhabilitation ont été proposés après le diagnostic établi par SUEZ sur le château d'eau. Ils concernent la réhabilitation de l'ouvrage, ragréage, étanchéité, travaux pour la sécurité du personnel qui doit intervenir. Le conseil autorise le maire à recourir à l'assistance du cabinet « Eau Conseil Service » pour le suivi de ces travaux.

- Le conseil autorise le maire à signer le devis concernant l'installation d'un îlot sanitaire au domaine de Thol (travaux prévus

dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé).

Conventions

- Restauration de la statue de la Vierge :

Une première convention avait été signée entre la commune, l'association Patrimoine de Neuville et la Fondation du Patrimoine pour mettre en place une collecte de fonds.

Le conseil autorise le maire à signer une seconde convention pour définir le plan de financement de ces travaux (subvention du département et de la commune, dons via la Fondation et l'association, participation de l'association).

- Accueil des collégiens dans le cadre de mesures de responsabilisation :

Une réforme des sanctions et procédures disciplinaires dans les collèges a défini différents objectifs : réaffirmer le respect et limiter les exclusions temporaires ou définitives afin d'éviter le risque de déscolarisation. Cette mesure de responsabilisation permettra à l'élève de témoigner de sa volonté de réflexion sur la portée de ses actes. Le conseil autorise le maire à signer une convention avec la principale du collège de Poncin pour l'accueil de jeunes au sein des services municipaux.

- Champ photovoltaïque :

Dans le cadre de la réalisation du parc photovoltaïque au domaine de Thol, le conseil réaffirme l'intérêt général de ce projet (fourniture d'électricité) et autorise le maire à signer les documents relatifs à ce dossier ainsi qu'un avenant à la convention afin d'en prolonger la durée de 3 ans.

Projets

Liaison pont-cimetière :

Le conseil autorise le maire à déposer un dossier afin d'obtenir des subventions pour ces travaux au titre des amendes de police ainsi qu'un dossier auprès de la région.

Finances

- Décision modificative :

. Un transfert de crédit permettra le remboursement du nouveau camion à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers qui a procédé à l'achat (6 500 €).

. Un transfert de crédit est également à prévoir sur le budget eau afin de régulariser une erreur de saisie du budget.

- Du fait du versement tardif des différentes attributions de compensation (communauté de communes, état...), la mise en place d'une ligne de trésorerie permet de régler les dépenses courantes. Plusieurs banques ont été consultées. Le conseil autorise le maire à contracter une ligne de crédit de 100 000 € auprès du Crédit Agricole.

- Le conseil accorde une garantie d'emprunt à la SEMCODA à hauteur de 50 % (385 000 €) pour l'acquisition de trois logements sur la commune.

Jury d'assises

Le tirage au sort, afin d'établir la liste du jury d'assises 2020 a été effectué. Trois personnes sont désignées. Elles seront averties par le secrétariat de mairie.

Personnel

Dans le cadre du départ en retraite d'un agent travaillant à la cantine, le tableau des emplois communaux est modifié. Un recrutement sera organisé pour la prochaine rentrée scolaire.

Questions diverses ou infos

- Une procédure de mise en demeure est engagée suite à l'absence d'entretien de terrains à proximité des habitations dans le quartier de la cure. À terme les travaux pourraient être réalisés aux frais du propriétaire.

- Les arbres menaçants situés Montée du Bry seront prochainement coupés.

- Les travaux de réparation du skate parc sont reportés à l'automne, les matériaux étant fournis par un établissement fermé l'été. Le chantier d'insertion sera chargé de ces travaux, ils feront également la peinture des murs de la salle du tir à l'arc au domaine de Thol.

- Au cours du rendu de ses premières conclusions le cabinet qui réalise le diagnostic assainissement précise que la station d'épuration n'est plus conforme par rapport au nombre d'habitants.

Il devra être envisagé la construction d'une nouvelle station. Cette situation implique une réflexion approfondie des règles d'urbanisme pour l'accueil de nouvelles constructions.

- Au cours du dernier conseil d'école, il est annoncé un effectif de 175 enfants et quelques mouvements du personnel enseignant.

- Le renouvellement du matériel informatique à l'école est en cours. Une rencontre a permis de faire le point sur les besoins de l'équipe pédagogique.

- Le festival « Festi' des 2 rives » du 25 août prochain est en préparation. De nombreux artistes ont répondu favorablement. Des demandes de subventions et de sponsors sont engagées.

- « Panneau Pocket » est désormais utilisable par les particuliers.

Il s'agit d'une application mobile, téléchargeable gratuitement, qui permet de recevoir les informations municipales.

Les dates à retenir...

Jeudi 11 juillet : Cérémonie en honneur aux morts de la Guerre 1939/45 et aux victimes des représailles allemandes du 11 juillet 1944. Rassemblement à **11h00** pour un dépôt de gerbe à la stèle du 11 Juillet 1944 à Bosseron. Vin d'honneur.

Dimanche 14 juillet : Défilé
Départ à **10h30** de la place Michel Floriot. Vin d'honneur.

Samedi 20 juillet : Neuville en Fête ! au Parc des Peupliers
. Buvette et repas organisés par les Vieux Clous
. Retraite aux flambeaux : rassemblement à 21h30
. Feu d'artifice à 22h30
. Bal avec *Grenade In*